

# Bruxelles Patrimoines

33

Printemps 2020

# U



[urban.brussels](http://urban.brussels)

Dossier **AIR, CHALEUR,  
LUMIÈRE**



# Les contraintes d'hygiène et la maîtrise de la chaîne du froid au XIX<sup>e</sup> siècle

## Le cas particulier de la morgue du cimetière de Bruxelles à Evere

**QUENTIN DEMEURE**

HISTORIEN DE L'ART, VILLE DE BRUXELLES

**NDLR**

L'endroit où transitaient les corps de nombreux Bruxellois, après avoir rendu leur dernier souffle, est un bâtiment où la technique de ventilation était essentielle. Quentin Demeure présente pourquoi l'aération de la morgue du cimetière de Bruxelles était si importante et comment elle y était conçue. Son article montre à quel point l'orientation et l'organisation spatiale du bâtiment, le mode de construction ainsi que les canalisations et les techniques intégrées étaient au service d'une ventilation optimale pour maintenir la fraîcheur souhaitée...

←  
Vue actuelle de la grande chambre mortuaire de la morgue du cimetière de Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2020 © urban.brussels).

ENG

**Hygiene requirements and controlling the cold chain in the 19th century**  
The special case of the mortuary at the Brussels Cemetery in Evere

In the 19th century, determining death with any certainty was a science few had mastered, including medical professionals. People were so afraid of being buried alive that some of the wealthiest members of society had their tombs connected to a device that could be operated from inside their coffin, notifying those above ground in case they had been incorrectly pronounced dead. Consequently, a distinction was drawn between apparent death and actual death, which could only be confirmed by the first signs of decomposition. To prevent premature burial, a corpse had to be kept for 24 hours, by law, before it could be interred. In addition, immediate burial of the deceased would often be ruled out on religious grounds or for reasons of convenience. Before the advent of mortuaries, deceased family members had to be kept at home, generally in the same single room where the families lived and worked. This proximity proved highly problematic, especially when the individual was presumed to have died of a contagious disease. The creation of mortuaries offered a humane, sanitary solution for many struggling families. Given the nature of their use, mortuaries had to make every effort to prevent the spread of germs. Buildings constructed for this purpose were designed to prevent unhelpful overheating and enable their optimal disinfection. This presented a real technical challenge in an era when keeping things cold was probably harder than keeping them warm.



**FIG. 1**  
Photo du dépôt mortuaire peu de temps après son achèvement (phototypie E. Aubry © AVB).

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, l'identification certaine de l'état de mort est une science que peu de praticiens maîtrisent, même chez les professionnels de la santé.

La crainte d'ensevelir des personnes encore en vie est telle que certains parmi les plus fortunés font relier leur sépulture à une cloche qu'il est possible d'actionner à partir du cercueil dans les cas où la mort n'aurait pas été correctement diagnostiquée. On distingue dès lors la mort apparente de la mort réelle que seuls les premiers signes d'un état de putréfaction viennent confirmer. Pour éviter un ensevelissement prématuré, la loi oblige de conserver un corps 24 heures avant qu'il puisse être inhumé. Par ailleurs, il arrive régulièrement que, pour des raisons de culte ou de convenance, un défunt ne puisse pas être enseveli immédiatement.

## VERS LA CRÉATION DES DÉPÔTS MORTUAIRES

À défaut de dépôt mortuaire, de nombreuses familles sont contraintes de conserver le défunt dans l'unique pièce qui leur sert à la fois de lieu de travail, de chambre et de salle à manger. La promiscuité avec un cadavre, en particulier lorsqu'il est présumé décédé des suites d'une maladie contagieuse, s'avère extrêmement

problématique. Au plus fort de l'épidémie de choléra qui a frappé Bruxelles en 1866, le pic de décès s'est élevé à 62 par jour.

La première maison mortuaire semble avoir été construite à Weimar, en Allemagne vers 1823. Sa réalisation est suivie par d'autres projets dont la conception n'apparaît pas toujours au point. En 1852, le docteur Vanrentropp s'écriait : « À Francfort, la maison mortuaire est réellement faite pour tuer les gens qu'on pourrait y déposer encore en vie ... »<sup>1</sup>. En 1877, les cimetières de Molenbeek-Saint-Jean et de Schaerbeek possèdent de simples hangars servant à la fois de dépôt mortuaire, de salle de dissection et de local pour les gardiens.

À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités communales estiment qu'il importe de proposer un lieu, baptisé « dépôt mortuaire », offrant la possibilité d'accueillir les corps dont le décès est présumé et ceux qui ont fait l'objet d'un constat officiel de décès mais qui n'ont pas pu être ensevelis. Les salles du dépôt sont réservées aux premiers cas de figure, les caveaux d'attente accueillent les seconds.

Le dépôt mortuaire doit offrir toutes les commodités de l'époque pour permettre à une personne indûment déclarée morte de se rétablir

1. BELVAL, Th., *Des Maisons mortuaires*, Paris, 1877, p. 5-36 ; AVB, fonds Travaux Publics 3486.



**FIG. 2A**  
Vue de la façade ouest et sud du dépôt mortuaire suite à la réalisation du manteau végétal  
(photo R. Pardon, Bruxelles © AVB).



**FIG. 2B**  
Façade ouest et sud en 2015 (photo de l'auteur).

2. AVB, fonds Travaux  
Publics 3486.

dans de bonnes conditions. Il est d'ailleurs recommandé de traiter les corps avec les mêmes ménagements que ceux réservés à une personne malade, car ils sont susceptibles de revenir à la vie.

## PRÉMICES DE LA CONCEPTION DU DÉPÔT MORTUAIRE DE BRUXELLES

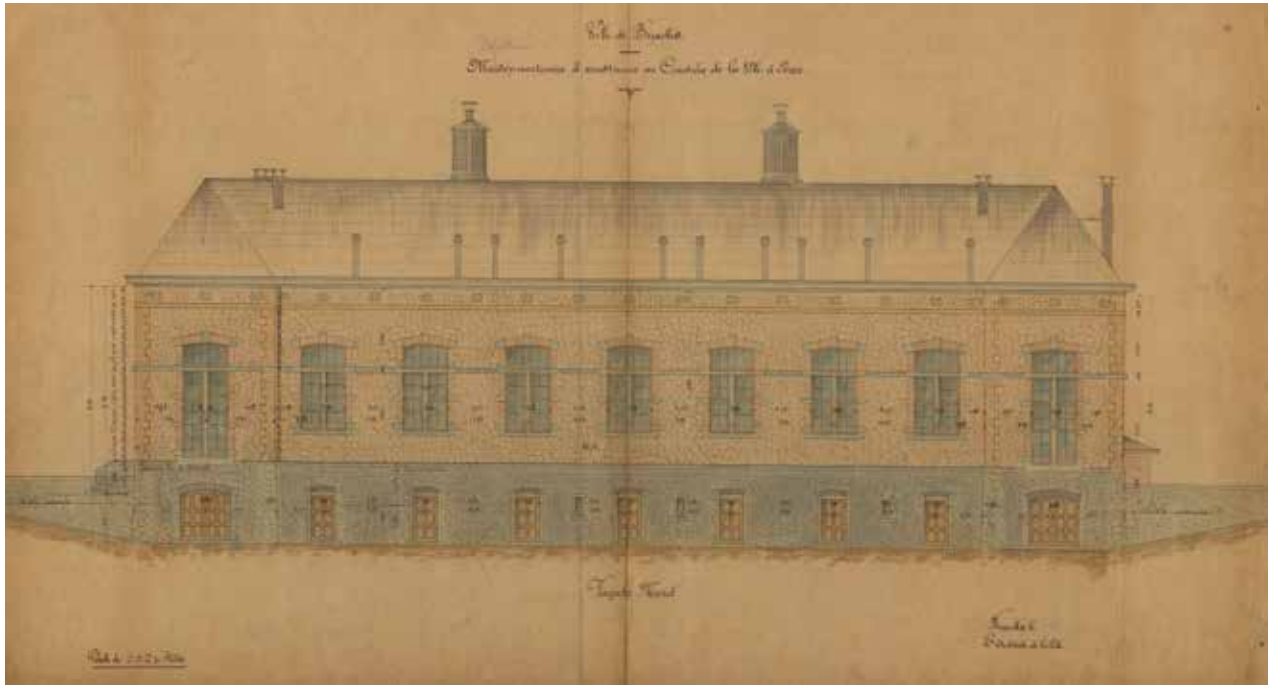
Le nouveau cimetière de Bruxelles à Evere est mis en service le 16 août 1877. Dans le cadre de ce chantier, la conception d'un dépôt mortuaire est à l'étude dès 1876 et suivi d'un premier projet dressé en 1878. Le bâtiment d'Evere s'inspire d'un projet de construction similaire réalisé pour le cimetière de Saint-Josse-ten-Noode en 1868. Ces plans donnent lieu à de nombreux débats et rapports successifs trouvant leur aboutissement dans une version définitive du projet vers 1885, soit huit ans après l'ouverture du cimetière.

Parmi les principaux critères évoqués, il ressort que le dépôt ne doit pas être situé à proximité d'habitations et qu'aucun bâtiment avoisinant ne doit le dépasser en hauteur afin de ne pas être exposé aux émanations provenant des cheminées d'évacuation de l'air vicié. Il importe de concevoir un édifice d'un seul niveau, légèrement surélevé par rapport au sol et construit sur cave<sup>2</sup>. Il doit être sobre et sans luxe apparent mais posséder une grande monumentalité.

## VERS UN PROJET GLOBAL À LA RENCONTRE DES IMPÉRATIFS TECHNIQUES, SANITAIRES ET ESTHÉTIQUES

Le principal défi de cette construction est de parvenir à conserver une température fraîche et constante dans les salles destinées à accueillir les défunts et d'en assurer une ventilation régulière, tout en maintenant une température de confort dans certains locaux adjacents, dont notamment la salle d'accueil des visiteurs et la loge du gardien.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est plus aisé de chauffer un édifice que de le maintenir froid. C'est pourquoi, de l'usage des matériaux jusqu'à l'organisation du bâtiment, tout est mis en œuvre pour éviter que les salles réservées aux défunts ne soient soumises trop rapidement à de fortes chaleurs.



**FIG. 3**  
Élévation de la façade nord avec, en sous-sol, les caveaux et le dépôt mortuaire au rez-de-chaussée, 1878 (© AVB, Nouveaux Plans Portefeuilles G5.1).

Inversement, toutes les salles du rez-de-chaussée sont équipées de poêles en vue de stabiliser la température lors des périodes de grand froid (FIG. 1).

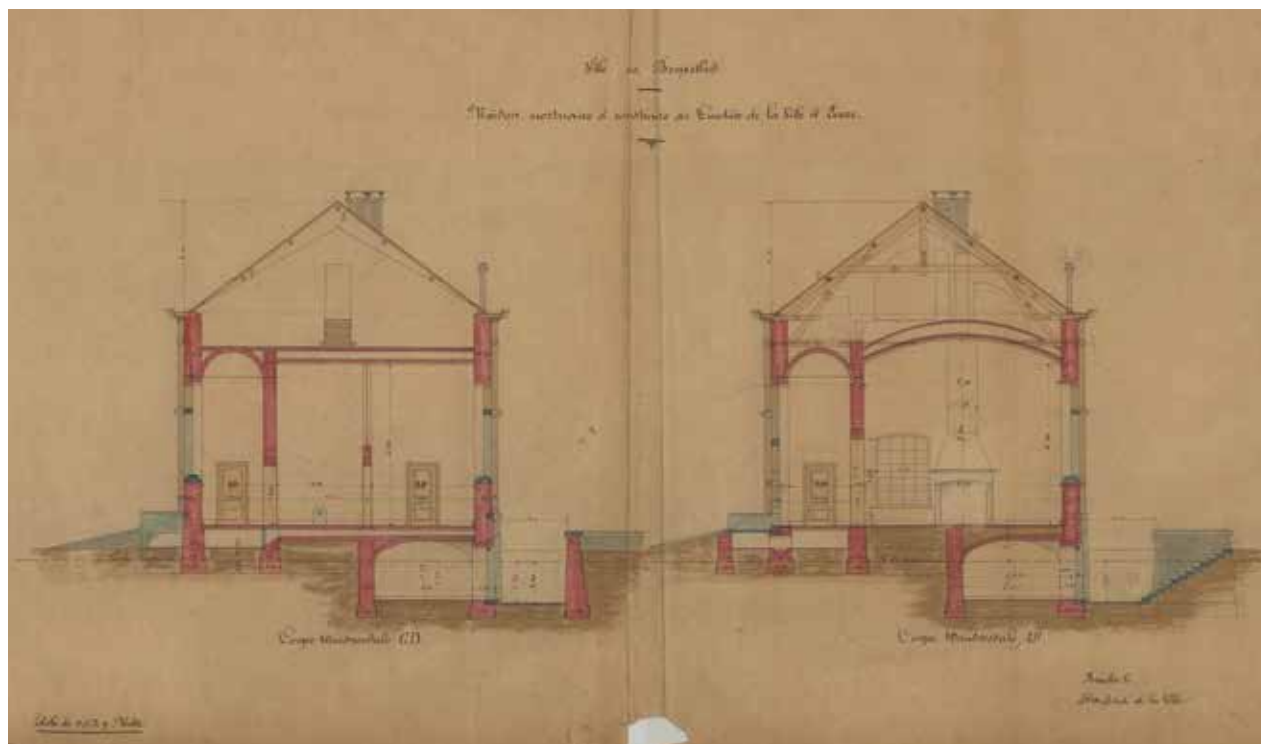
En ce sens, le bâtiment rectangulaire est parfaitement orienté, les deux plus longues façades donnant respectivement au nord et au sud. Les tonalités utilisées pour son enveloppe extérieure sont à dominante claire, probablement pour éviter les matériaux qui risqueraient d'emmagasiner trop de chaleur. Le soubassement est traité de manière traditionnelle avec une pierre marbrière bleue et, pour le reste de la façade, il est fait usage de moellons blancs de Schaerbeek et de briques jaunes, similaires à celles que l'on retrouve dans la région de Furnes pour les chaînages d'angle et les encadrements de fenêtre. Les châssis en chêne sont vernis, de même que la corniche en sapin rouge peinte en faux chêne vernis. Suite à son achèvement, le bâtiment est revêtu d'un manteau végétal planté pour protéger davantage la façade sud contre toute surchauffe (FIG. 2A ET 2B).

Les châssis des salles du dépôt mortuaire présentent des dimensions variables en fonction de l'apport de chaleur et de lumière souhaité dans le bâtiment. Au sud, la façade est percée d'une entrée monumentale au milieu, encadrée

de baies très étroites pour éviter la surchauffe du vestibule. Inversement, les extrémités du bâtiment sont percées de baies d'un format plus généreux destinées à éclairer la chambre du gardien à l'ouest et la salle d'attente des familles à l'est. Au nord, toutes les baies possèdent une même largeur de 2,50 m (FIG. 3).

À l'intérieur, il n'a pas été jugé souhaitable d'accueillir, au même niveau, les corps dont le décès a été officiellement prononcé et les personnes qui ne donnent plus de signe de vie mais qui sont susceptibles de reprendre conscience. Les caveaux d'attente dévolus aux défunts prêts à être ensevelis sont donc relégués au sous-sol. Seule une partie du bâtiment repose sur des caves, la grande façade sud étant construite sur un terre-plein à l'exception de ses travées extrêmes à l'est et à l'ouest. L'inertie thermique de ce terre-plein permet d'absorber une partie importante de la chaleur causée par l'exposition de cette portion du bâti. Au nombre de cinq, les caveaux sont implantés en sous-sol dans les locaux situés au nord derrière le terre-plein. Les sous-sols abritent également une cuve en maçonnerie destinée à conserver les produits désinfectants (FIG. 4).

En raison de leur proximité avec les baies des caveaux de la façade nord, les seuils des fenêtres du rez-de-chaussée situés au droit de



**FIG. 4**

Coupe du dépôt mortuaire construit partiellement sur un terre-plein et partiellement sur cave. Un espace est ménagé entre les voûtes des souterrains et le niveau de sol des salles du rez-de-chaussée pour l'apport d'air frais ; des canalisations courent au-dessus des voûtes des salles du rez-de-chaussée pour l'extraction de l'air vicié, 1878. (© AVB, Nouveaux Plans Portefeuilles G5.1).

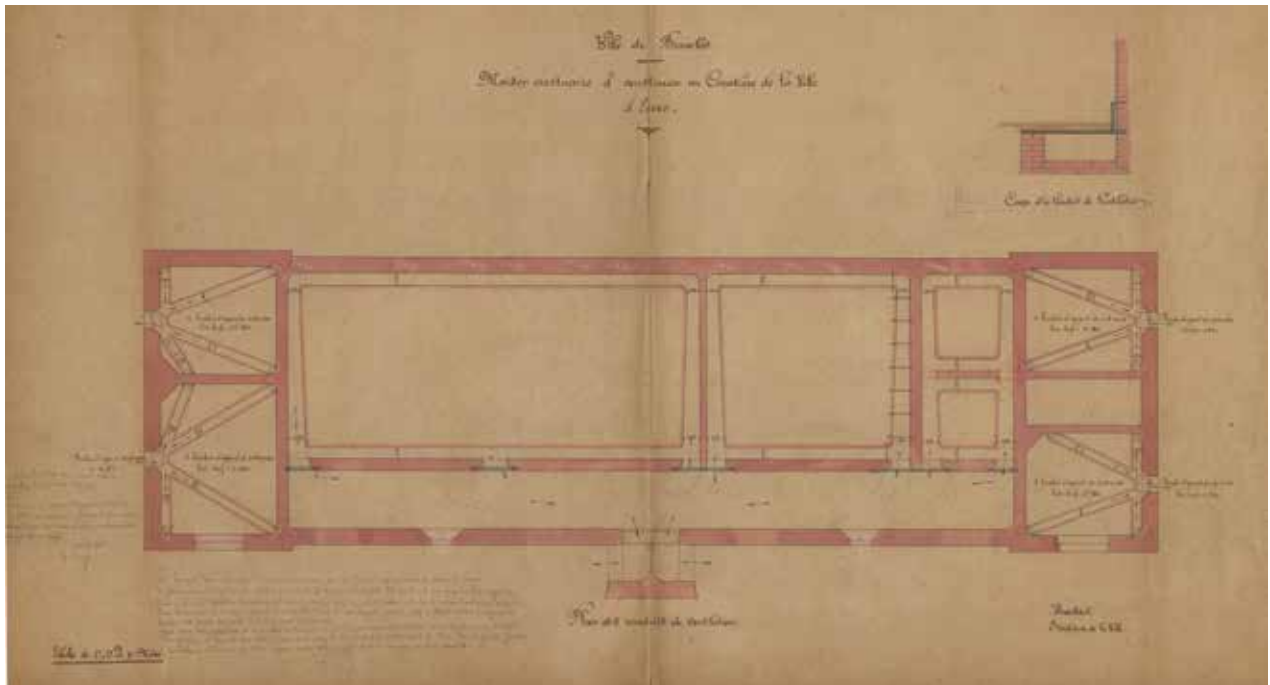
ces derniers sont rehaussés par rapport à ceux des baies des travées latérales. Par mesure de sécurité, le règlement intérieur préconise de maintenir ces menuiseries fermées lorsque le bâtiment abrite un défunt pour éviter les remontées d'émanations provenant des caveaux situés au sous-sol et pour empêcher les intrusions d'animaux au rez-de-chaussée.

L'essentiel des fonctions du bâtiment se situe au rez-de-chaussée qui se présente comme une succession d'espaces monumentaux garantissant, par la taille des salles, un effet solennel et saisissant mais également d'importants volumes d'air qui peuvent se renouveler aussi souvent que possible. Ce niveau est occupé par une chambre des gardiens, une chambre des malades, deux salles de dépôt, un grand vestibule, une chambre de désinfection, une salle de dissection, une salle d'attente et une lingerie (voir FIG. 7 infra).

Les deux salles de dépôt destinées à accueillir les défunts susceptibles de revenir à la vie sont positionnées au nord et protégées des variations dues aux conditions météorologiques par les locaux avoisinants. Au sud, un grand vestibule voûté assure la transition thermique entre la façade principale et les salles de dépôt. Aux

extrémités de la façade sud se trouvent la loge du gardien et une salle d'attente des familles qui profitent de la bonne exposition aux rayons du soleil. En façade nord sont implantées la chambre de désinfection, la chambre de dissection (ou amphithéâtre), la lingerie et la chambre des malades. Cette dernière, située dans l'angle nord-ouest, a pour spécificité d'offrir la possibilité aux occupants des salles de dépôt qui manifesteraient à nouveau des signes de vie de reprendre conscience dans des conditions plus tolérables que celles offertes par les salles du dépôt.

Un réseau de canalisations, tant au niveau du sol qu'au plafond, régle la ventilation des salles du rez-de-chaussée de telle sorte que le bâtiment bénéficie en toute saison d'un brassage d'air constant. Les angles de ces canalisations sont coupés pour faciliter l'écoulement de l'air. Les ouvertures d'apport et d'extraction sont commandées par des glissières afin de réguler au mieux le flux en fonction des besoins de chaque local. Le système offre également la possibilité d'injecter dans le circuit d'apport d'air des produits désinfectants (acide phénique, chlorure de chaux). L'air frais pénètre dans les salles via un espace aménagé derrière les plinthes à une vingtaine de centimètres du



**FIG. 5**  
Plan des canalisations au sol et détail du système d'apport d'air situé derrière les plinthes et plan d'affectation des locaux, 1878 (© AVB, Nouveaux Plans Portefeuilles G5.1).

niveau de sol. La localisation des entrées d'air permet de nettoyer les surfaces à grandes eaux (lance à incendie) sans que les conduites d'air ne soient inondées (FIG. 5).

Le choix de l'implantation des prises d'air en façade a également suscité certains débats. Dans la façade sud, celles-ci risquaient d'amener de l'air chaud en été, tandis que leur percement en façade nord était déconseillé car elles se seraient retrouvées à proximité directe des portes des caveaux d'attente des sous-sols susceptibles d'amener de l'air vicié. Les prises d'air sont finalement connectées à un grand conduit central situé entre le terre-plein et le rez-de-chaussée. L'air capté sous le perron central de la façade sud est refroidi par l'inertie du terre-plein avant d'être injecté dans les salles via le réseau de canalisation.

L'évacuation de l'air vicié se fait par des conduits percés dans le plafond et qui se rejoignent dans deux cheminées dont la hauteur dépasse de 2 m le faite du toit. Ces deux conduits intègrent, au niveau des combles, un foyer au charbon destiné à rendre plus performant le tirage et donc l'aspiration de l'air vicié. (FIG. 6) Le même pro-



**FIG. 6**  
Photo des foyers d'extraction de l'air du dépôt mortuaire, prise suite à l'achèvement du bâtiment, s.d. (© AVB).

cédu est mis en œuvre pour renouveler l'air des locaux construits en 1885 en vue de convertir en école (l'actuel Institut De Mot-Couvreur) l'ancien hôtel Mosselman situé place du Nouveau Marché aux Grains<sup>3</sup>.

3. AVB, fonds Actes Administratifs, 1885 répertoire 1617 ; Travaux Publics 33060.



**FIG. 7**  
 Vue de la salle du dépôt suite  
 à son achèvement, avec le  
 gardien visible dans sa loge  
 derrière la baie de contrôle  
 (photo R. Pardon, s.d. © AVB).



## LE TRAITEMENT DES FINITIONS

Par mesure de précaution, les finitions du bâtiment sont traitées afin de préserver une certaine hygiène des locaux.

Les revêtements de sol des salles les plus sensibles (deux salles de dépôt mortuaire, salle d'autopsie, caveaux d'attente<sup>4</sup>) sont asphaltés de manière à obtenir une membrane sans joints ni coutures et lavable à grandes eaux. Loin d'être perçu comme un produit bas de gamme, l'asphalte est une finition relativement coûteuse qui est mise en œuvre dans des occasions bien spécifiques, comme certains trottoirs du prestigieux quartier Léopold ou comme revêtement de sol du boulevard Anspach<sup>5</sup>. Le nettoyage des salles est assez radical ; on fait usage d'un tuyau en caoutchouc avec lance à incendie en cuivre<sup>6</sup>. Au grenier, un réservoir de 9 m<sup>3</sup> alimenté par l'eau de pluie de la toiture assure l'approvisionnement en eau sous pression<sup>7</sup>. Les angles des pièces sont arrondis pour faciliter l'entretien et éviter l'accumulation de germes dans des parties inaccessibles. Il en va de même pour les raccords entre le niveau de sol et les murs, à l'image de ce que l'on observe encore actuellement dans les hôpitaux.

Tous les murs sont plâtrés, peints à l'huile et vernis<sup>8</sup>. Le mobilier est également traité, qu'il s'agisse des meubles ou des huisseries. La plupart des menuiseries reçoivent une couche de vernis en guise de protection. Lorsqu'elles sont en chêne, elles sont directement vernies, les autres éléments de menuiseries – balustres, marches, limon d'escalier, portes intérieures, corniches, les étagères de la lingerie, etc. – sont peintes en imitation chêne et recouvertes de vernis<sup>9</sup>. Seules les mains courantes des escaliers sont peintes en imitation ébène et vernies, sans doute pour éviter un encrassement trop visible et trop rapide.

Les corps des défunts reposent dans des hamacs accrochés, d'une part, à une tringle en fer enrobée d'un tube en cuivre bronzé et, d'autre part, à des piétements en fonte ancrés dans le sol asphalté<sup>10</sup>. Naturellement, la solide toile utilisée est traitée et lavable. Contrairement aux autres salles, les murs du séchoir situé au niveau des combles sont blanchis à la chaux en vertu des propriétés antiseptiques de ce produit<sup>11</sup>. Les « hardes » des défunts y sont suspendues avant d'être rendues à leur proches (FIG. 7).

4. AVB, fonds Cultes, 1768, 1782.

5. AVB, Bulletin communal de la Ville de Bruxelles, 1870, t. 1, p. 97-120.

6. AVB, Travaux Publics, 3486.

7. AVB, Cultes, 1772, 1773.

8. AVB, Cultes, 1766.

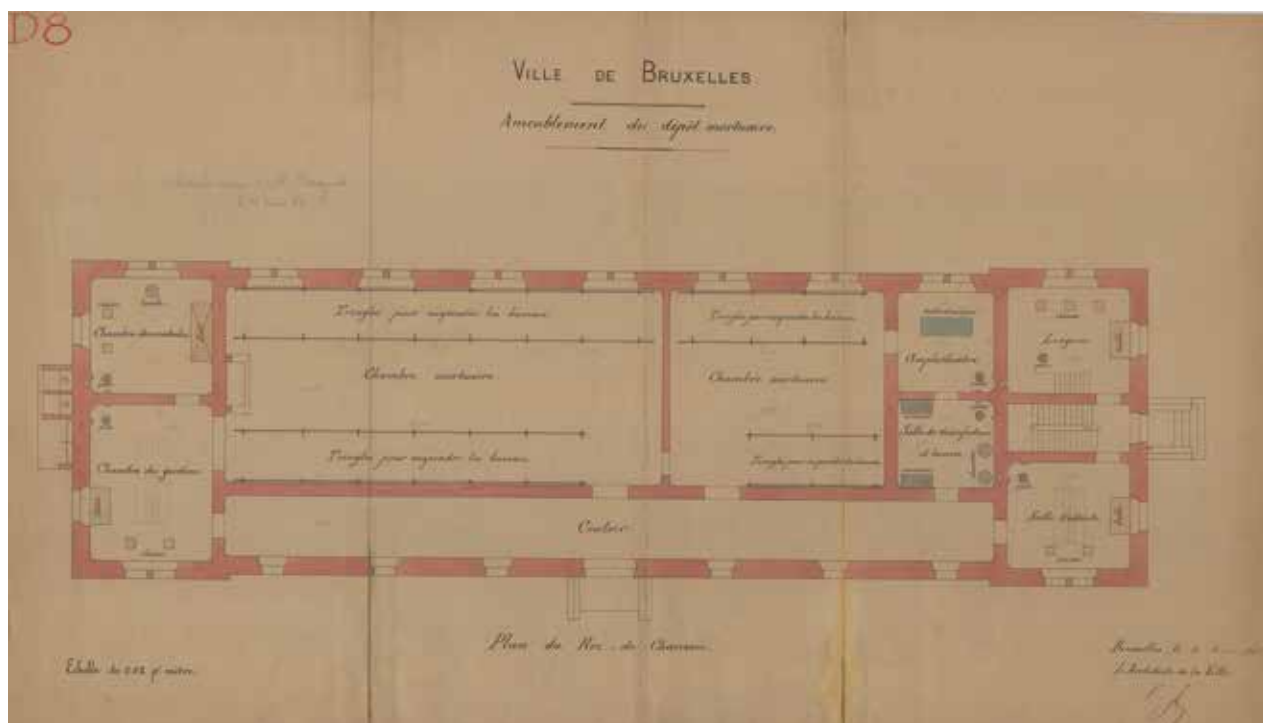
9. Séance de la section des Travaux Publics 24 octobre 1878, AVB, Travaux Publics, 3486.

10. AVB, Cultes, 1770.

11. AVB, Travaux Publics, 3492 et Cultes, 1767,1775.



**FIG. 8A**  
Vue actuelle du couloir sud au rez-de-chaussée (A. de Ville de Goyet, 2020 © urban.brussels).



**FIG. 8B**  
Plan de l'affectation des salles du rez-de-chaussée, 1885 (© AVB, Nouveaux Plans Portefeuilles G5.1).

## LA DISTRIBUTION DES ESPACES

À l'intérieur du bâtiment, les flux circulatoires sont soigneusement orchestrés pour éviter notamment que les salles susceptibles d'accueillir des sujets atteints d'une pathologie contagieuse ne soient également utilisées comme lieux de passage. Le couloir sud, dont on a déjà constaté l'utilité d'un point de vue thermique, assure la principale fonction de distribution des locaux du rez-de-chaussée.

Pour préserver son local de toute contamination et des odeurs des salles de dépôt, le gardien ne peut pas accéder à ce dernier depuis sa chambre. Il en va de même pour la chambre des malades, contigüe à celle du gardien et uniquement accessible via cette dernière. Néanmoins, pour exercer sa mission de surveillance, le gardien dispose d'une grande baie vitrée donnant sur la salle du dépôt et d'un système de sonnettes reliées à chacun des défunts lui permettant de réagir à toute situation inhabituelle (**FIG. 8A ET 8B**).

Les deux salles mortuaires possèdent une hauteur sous plafond de 7,50 m et contiennent suffisamment de lits pour accueillir l'ensemble

des présumés défunts en cas d'épidémie. De ce point de vue, il a été jugé souhaitable d'avoir deux salles à disposition afin d'en utiliser une comme zone de stockage et l'autre comme dépôt mortuaire lorsque la demande est moins forte.

Le bâtiment est équipé d'une salle de dissection baptisée, « amphithéâtre » où sont pratiquées les investigations médico-légales sur une table d'autopsie en pierre bleue. Elle repose sur un piétement en fonte grise qui intègre le tuyau d'évacuation des eaux usées<sup>12</sup>. L'amphithéâtre doit être accessible depuis le couloir via une chambre de désinfection qui constitue un passage obligé afin de prévenir toute propagation des germes. Il est possible d'y désinfecter les ustensiles par ébullition, par action calorifique ou avec un mélange gazeux contenant de l'acide phénique, de l'acide sulfurique ou du chlore.

À l'est du bâtiment sont concentrés la salle d'attente des familles des défunts, la lingerie au rez-de-chaussée et le séchoir au niveau des combles. La salle d'attente est un local où les familles patientent avant de se faire remettre les effets personnels de leur proche disparu.

12. AVB, Cultes, 1771.



**FIG. 9**  
Photo du véhicule spécialement conçu pour le transport des corps présumés décédés (phototype E. Aubry, Bruxelles © AVB).

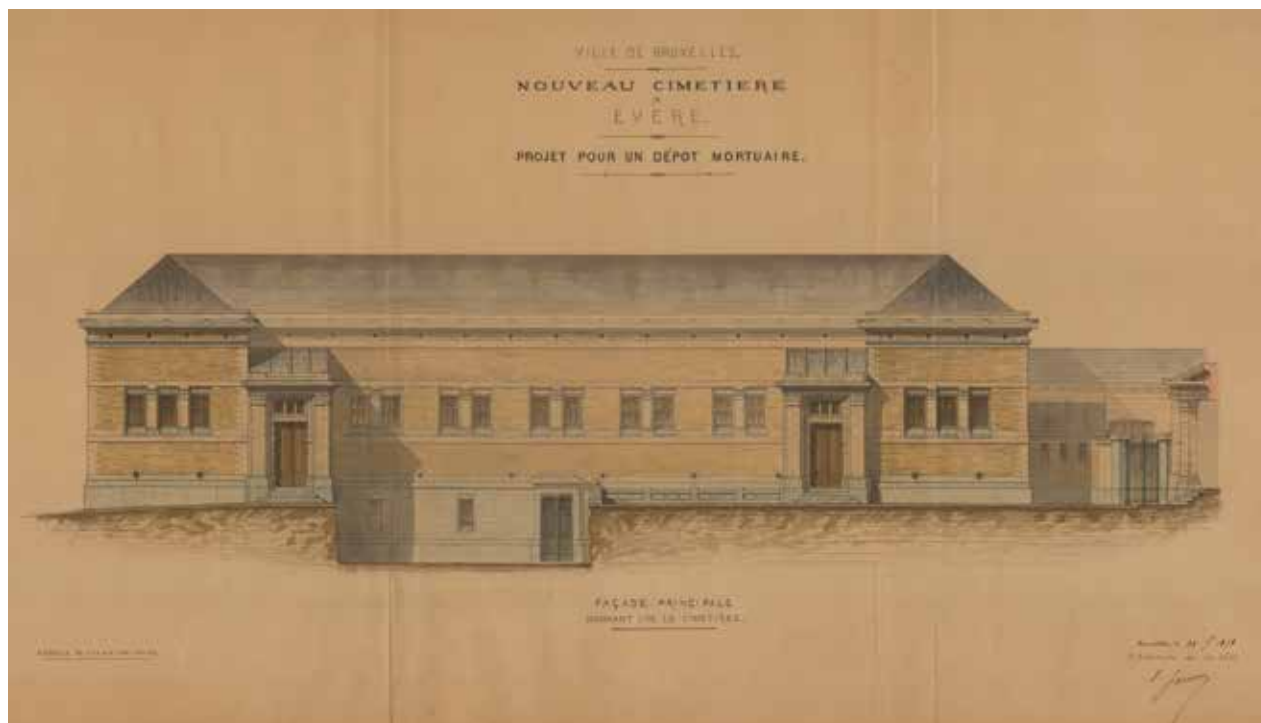
Ces derniers ont été préalablement désinfectés, séchés et éventuellement stockés dans la lingerie. Aucun accès direct n'est prévu entre ces locaux et les salles du dépôt. En outre, la lingerie bénéficie d'une porte à l'est donnant dans le jardin de manière à ce que les effets nettoyés ne risquent pas d'être souillés ou infectés au retour du lavoir.

Des véhicules complètent l'équipement du dépôt. Ils sont nécessaires pour le transport des personnes atteintes de maladies infectieuses dont on soupçonne le décès. Ce transport doit se faire dans les meilleures conditions au cas où le présumé défunt reviendrait à la vie. Il est précisé que les véhicules doivent être le plus anonyme possible pour qu'ils ne soient pas identifiés comme des corbillards. Il importe en effet que leur passage ne soit pas source de rumeurs qui pourraient entraîner des mouvements de foule. L'intérieur doit être traité de façon à être imperméable aux germes. Ces voitures doivent également être suffisamment étroites pour pouvoir accéder directement au niveau des caveaux d'attente via le plan incliné (FIG. 9).

## CONCLUSION

Le dépôt mortuaire est un édifice conçu dans le cadre de la création du cimetière de Bruxelles à Evere en 1877. L'édifice se veut digne, de présentation sobre et monumentale mais doit également répondre à certaines exigences techniques. De ce point de vue, il participe à la vision hygiéniste de la société qui se développe dans nos régions à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si un premier projet présenté par les services répond parfaitement aux exigences esthétiques précédemment énoncées, il ne remplit cependant pas les différents critères liés aux nombreuses contraintes techniques énoncées par les spécialistes consultés. Le projet fut entièrement revu pour donner lieu à une réalisation qui permet d'éviter toute surchauffe des locaux, en particulier ceux où sont conservés les présumés défunts, tout en maintenant une ventilation constante de ses salles, mais également en garantissant le cloisonnement des fonctions les plus sensibles afin d'éviter la propagation des infections.



**FIG. 10**  
Projet de façade du dépôt mortuaire à construire dans le cimetière de la Ville de Bruxelles à Evere, 1878 (© AVB, Nouveaux Plans Portefeuilles G5.1).

Eu égard aux moyens disponibles, il en résulte une œuvre très aboutie sur le plan technique. Tout semble vouloir concourir à la réalisation des objectifs fixés, que ce soit dans le choix des matériaux, dans leur traitement de surface, dans la conception du plan et de l'organisation générale du bâtiment ainsi que dans le choix des techniques et des détails de finition.

Le traitement des revêtements de sols, à l'aide d'un matériau sans couture ni joint où les angles vifs sont bannis, n'est pas sans annoncer les solutions adoptées dans les complexes hospitaliers contemporains. L'orientation des façades du bâtiment, leur végétalisation et le refroidissement du système d'admission des flux d'air frais à l'aide d'une canalisation principale bénéficiant de l'inertie thermique d'un terre-plein constituent quelques-uns des principes adaptés aux créations bioclimatiques de ces dernières décennies. D'un point de vue esthétique, le bâtiment conserve un aspect certes monumental et solennel, mais d'apparence moins austère et imposante que ne le laissait entrevoir le programme initial (FIG. 10).

## Rédacteur en chef

Stéphane Demeter

## Comité de rédaction

Françoise Cordier, Paula Dumont, Griet Meyfroots, Valerie Orban et Cecilia Paredes

## Coordination du dossier

Griet Meyfroots

## Coordination de l'iconographie

Julie Coppens et Griet Meyfroots

## Auteurs/collaboration rédactionnelle

Jérôme Bertrand, Cécile Cannesson, Robin Debo, Michel Delabarre, Pascal Desmée, Quentin Demeure, Pieter De Raedt, Jelena Dobbels, Claire Fontaine, Christian Frisque, Vincent Heymans, Philippe Lemineur, Gertjan Madalijs, Françoise Marneffe, Sophie Mersch, Griet Meyfroots, Caroline Six, Christian Spapens, Guido Vanderhulst \*, Barbara Van der Wee, Tom Verhofstadt

## Relecture

Julie Coppens, Françoise Cordier, Stéphane Demeter, Muriel Leseque, Martine Maillard, Marc Meganck, Valérie Orban, Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen

## Traduction

Hilde Pauwels, Erik Tack, Dynamics Translations, Linguanet

## Rédaction finale en français

Stéphane Demeter

## Rédaction finale en néerlandais

Griet Meyfroots

## Liste des abréviations

AAM – Archives d'architecture moderne  
ACI – Archives communales d'Ixelles  
ACSG – Archives communales de Saint-Gilles  
AGR – Archives générales du Royaume  
APN – Archives photographiques namuroises  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Étude du Patrimoine  
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage  
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique  
SRAB – Société royale d'Archéologie de Bruxelles

## ISSN

2034-578X

## Dépôt légal

D/2020/6860/005

## Graphisme

Polygraph'

## Création de la maquette

Polygraph'

## Impression

db Group.be

## Diffusion et gestion des abonnements

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Bruggen  
bpeb@urban.brussels

## Remerciements

Jan De Plus, Vincent Heymans, Serge Goblet, Helen Hermans, Industriemuseum Gent (Michel Delabarre, Brigitte De Meyer et Hilde Langeraert), Michel Provost, Grégory Van Aelbrouck et l'équipe du Centre de Documentation d'urban.brussels

## Éditeur responsable

Bety Waknine, directrice générale, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine)  
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

## Contact

urban.brussels  
Direction & Communication  
Mont des Arts 10-13,  
1000 Bruxelles  
www.patrimoine.brussels  
bpeb@urban.brussels

## Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011  
Rentrée des classes

002 - Juin 2012  
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012  
L'art de construire

005 - Décembre 2012  
L'hôtel Dewez

Hors série 2013  
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013  
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013  
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013  
Parcs et jardins

010 - Avril 2014  
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014  
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014  
Lieux de culte

014 - Avril 2015  
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015  
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015  
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016  
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016  
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016  
Victor Besme

022 - Avril 2017  
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017  
Nature en ville

025 - Décembre 2017  
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018  
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018  
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018  
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018  
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019  
Bétons

031 - Septembre 2019  
Un lieu pour l'art

032 - Décembre 2019  
Voir la rue autrement

Retrouvez tous les articles sur  
[www.patrimoine.brussels](http://www.patrimoine.brussels)



Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. *Air, lumière, chaleur* explore les diverses dimensions du patrimoine technique, souvent dissimulé, qui assure le confort quotidien du bâti en ville. L'actualité nous a rappelé combien ce confort de nos habitations est important pour le bien-être de chacun. Hier comme demain, les architectes s'en saisissent pour atteindre la performance et l'excellence de leur art.

Bety Waknine,  
Directrice générale



15 €



ISBN 978-2-87584-189-6